

L'essentiel du Séminaire mouillages

Jeudi 6 octobre 2022

~~ Introduction ~~

Avec 430 km² de linéaire côtier, plus de 47 000 km² de surface maritime, sa position centrale au sein des Petites Antilles, ses baies abritées et ses îlets, la Martinique est une destination idéale pour la navigation de plaisance et la pratique d'activités nautiques. Entre conflits d'usage, accueil des plaisanciers et impacts sur les écosystèmes marins, le développement des usages de la mer impose une réflexion sur l'organisation de l'espace et l'accueil des bateaux.

Des problématiques liées aux différentes formes de mouillage en mer ont ainsi émergé et poussé certains élus locaux à une vision stratégique de l'aménagement des infrastructures pour le stationnement des navires.

C'est dans ce contexte que les Présidents Olivier Marie-Reine et Lucien Saliber ont appelé à l'organisation du tout premier séminaire mouillage marin en Martinique. Cet événement, qui s'est tenu le 6 octobre 2022, est né de la volonté des élus de faire état de la situation du nautisme et du mouillage en Martinique.

Ce premier séminaire avait pour vocation de faire émerger des pistes de travail concrètes pour une gestion intégrée des mouillages marins qui soit à la fois optimale et écologique. Les acteurs de la mer étaient appelés à contribuer à la réflexion et ont su montrer leur vif intérêt pour cette question puisque plus de 300 personnes (dont 200 en salle 100 en distanciel) se sont mobilisées pour participer et nourrir les débats. État des lieux, retours d'expérience, bonnes pratiques, propositions, les éléments présentés ici sont le fruit du travail de tous les participants, y compris de la salle dont l'implication a été particulièrement active et précieuse.



~~ Ouverture ~~

 **OLIVIER MARIE-REINE,**
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GESTION,
PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE
(PNMM)



"Partout en Martinique, on ne peut qu'observer cette amplification massive de bateaux au mouillage, souvent sources de pollution, de conflits d'usage, et de dégradation de la nature notamment des herbiers et des coraux." Ce constat a conduit le Conseil de Gestion du PNMM à organiser ce séminaire en partenariat

 **LUCIEN SALIBER,**
PRÉSIDENT OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE



"Cette manifestation est née d'une volonté politique visant à une prise en main par nous-mêmes, acteurs locaux, d'une problématique majeure pour la Martinique. Nous ne pouvons pas nous contenter d'assister, passifs, à la dégradation de la qualité de nos eaux littorales."

Dans un contexte de changement climatique, l'insularité nous rend plus vulnérables et notre biodiversité marine se dégrade à grande vitesse.

avec l'ODE. L'objectif était de donner des pistes de travail pour une organisation du mouillage, de rappeler la réglementation, et de partager expériences et connaissances.

"La mer n'est pas une espèce de monument aux morts où rien ne doit se passer." Elle doit contribuer à la richesse des populations, au développement, aux plaisirs de la plaisance, tout cela dans le respect de la biodiversité. "Les infrastructures actuelles étant en saturation, il est important, aujourd'hui, d'avoir une stratégie mouillage."

Ce séminaire doit faire remonter les données, les propositions et les freins. *"Il permettra d'alimenter la préparation du prochain Congrès des élus de Martinique."*

"Nous avons la responsabilité immense de transmettre ce patrimoine naturel en bon état aux générations futures." L'objectif en termes de mouillage est d'accompagner le développement économique sans sacrifier les richesses naturelles.

"Le développement des activités nautiques a généré de nouveaux besoins d'organisation et de recherche de cohérence dans l'aménagement du territoire. Et les problématiques liées aux différentes formes de mouillage nous ont poussés, élus locaux, à une vision stratégique et globale de l'aménagement des infrastructures."

Il s'agit maintenant de trouver les solutions adaptées aux réalités locales. Le prochain Congrès des élus est propice à leur prise en compte et à l'action.

"La problématique est réelle, la volonté politique est là, les acteurs sont présents et volontaires, il ne reste plus qu'à engager les actions."

SERGE LETCHIMY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF,
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE



"Il n'y a rien de pire qu'un peuple et un pays étrangers à leur propre géographie. Le moment est venu de se réapproprier notre géographie." Avec 1100 km² et 47 000 km² de zone économique exclusive (ZEE), l'enjeu fondamental est de trouver des opportunités de développement et de croissance pour enrayer la baisse démographique due à la fuite des cerveaux (deux jeunes sur trois quittent l'île et ne reviennent pas).

"Nous devons poser le problème des compétences, des pouvoirs législatif et réglementaire sur une partie de la ZEE. C'est la responsabilité de l'Etat mais c'est aussi la nôtre. Il y aura des propositions très concrètes de notre part, dans le cadre du Congrès, pour faire évoluer

la réglementation et, surtout, les compétences et les pouvoirs nécessaires à notre organisation de l'usage de l'espace marin (...) La tutelle n'existe plus, c'est la coopération qui doit prévaloir."

Avec environ 15 000 bateaux, le marché de la plaisance est évalué à 65/68 millions € de chiffre d'affaires. Cela pose les questions de notre compétitivité, de la complémentarité entre mouillage et ports de plaisance, de la politique de visas et de la fiscalité... Monsieur Letchimy s'est engagé à soutenir les ports de plaisance, les projets des EPCI, les politiques de formation, et même la création d'une Université de la Mer. L'Outre-mer représente 97% de la surface maritime de la France (2ème rang mondial), lui conférant une indéniable puissance stratégique, géopolitique, logistique et économique. Il est fondamental de valoriser aussi cette surface maritime sur le marché mondial.

"La mer est un espace d'avenir. Il ne s'agit pas seulement de permettre aux bateaux de stationner, mais aussi de notre capacité à instaurer un droit à l'initiative locale, et à ouvrir aux jeunes l'espace marin afin que l'on ne soit plus étrangers à notre propre géographie."

~~ Contexte et enjeux du nautisme ~~

TIPHAIN RIVIÈRE,
PNMM

► LA FILIÈRE NAUTIQUE EN MARTINIQUE

La filière rassemble des industries et des commerces, les ports et zones de mouillage, les activités et les événements nautiques. Elle compte 865 structures* (97% martiniquaises). Il n'existe pas de données sur le chiffre d'affaires global.
* chiffre avant Covid

► LA MARTINIQUE POSSÈDE DE NOMBREUX ATOUTS

Une situation géographique attractive au cœur de l'arc antillais, un savoir-faire naval reconnu, des infrastructures portuaires et des commerces

associés, des zones d'entretien et de nombreuses manifestations sur l'eau.

► ÉTAT DES LIEUX DU MOUILLAGE

En matière d'infrastructures de stationnement, l'île propose: deux ports de plaisance (Marin et l'étang Z'abricot, engagés dans la labellisation Ports propres), quatre marinas (Port Cohé, Pointe du Bout, Robert, François), une ZMEL aux Anses d'Arlet et deux en projet (Saint-Pierre et Trois-Ilets). Avec 2 300 places disponibles pour 40 000 plaisanciers par an et 15 000 navires immatriculés, l'île est en déficit évident

d'équipement. Le mouillage forain est donc prédominant, générant des impacts sur le milieu et des conflits d'usage. Certaines embarcations disposent d'AOT mais sans organisation globale ni services associés. Des projets de schéma d'organisation du plan d'eau sont en cours d'étude dans les baies du Marin, de Sainte-Anne et de Fort-de-France. L'analyse des images satellites montre une pression importante sur le littoral, en particulier dans le Sud. Le PNMM travaille à la mise en place d'un observatoire des pratiques pour une évaluation précise de la situation et des variations saisonnières.

VÉRONIQUE TOURREL CLÉMENT,
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PORTS DE PLAISANCE



► LA FILIÈRE NAUTIQUE EN FRANCE UN SECTEUR TRÈS DYNAMIQUE

- 4 millions de plaisanciers, 11 millions de pratiquants de sports nautiques
- 96 898 permis délivrés en 2021
- 10 913 nouvelles immatriculations, 79 677 mutations de propriété
- Plus d'un million de licenciés sportifs et 1000 centres nautiques

► DES CAPACITÉS D'ACCUEIL IMPORTANTES MAIS INSUFFISANTES

On dénombre près de 500 ports maritimes et abris nautiques, avec 473 installations portuaires sur le littoral pour 250 000 places, et 300 ZMEL pour 34 000 places.

► LA PLAISANCE, UNE MANNE ÉCONOMIQUE

- Chiffre d'affaires des ports de plaisance: 600 millions € en 2020, soit une dépense moyenne par navire de 3000 €

► L'ENVIRONNEMENT, AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ

Le tourisme repose essentiellement sur une bonne qualité de l'eau, des écosystèmes diversifiés et des paysages authentiques. La performance environnementale est donc indispensable pour assurer la pérennité de la filière. Le PNMM propose aux décideurs et aux porteurs de projets une méthodologie basée sur la sensibilité des habitats, notamment des 16 espèces de coraux protégés et des herbiers, afin de définir quelles zones peuvent être sanctuarisées ou aménagées.

- Effets économiques indirects: plus de 40 000 salariés, soit 4,7 milliards €
- Activités commerciales générées par les ports et ZMO (commerces, hôtellerie, restauration, services): 2,8 milliards €

Le secteur doit s'adapter aux nouveaux défis que sont la digitalisation de l'offre, l'adaptation au changement climatique et la gestion environnementale.

► LA PLAISANCE AUX ANTILLES

- 30 000 navires immatriculés, une flotte totale de 50 000 navires en itinérance dans la Caraïbe
- 5 000 places réparties dans 20 infrastructures
- Moins de 800 places en ZMEL

► LE MOUILLAGE DE PLAISANCE AUX ANTILLES

Le mouillage est au cœur des pratiques de plaisance aux Antilles, et l'offre de ZMO est clairement insuffisante. L'enjeu est de parvenir à mettre en place une offre d'accueil pourvoyeuse de développement économique tout en préservant la sensibilité du milieu. La création de ZMO est indispensable pour réussir le triptyque économie/social/environnement, et c'est un véritable projet de territoire. Déjà organisés et équipés, les ports de plaisance ont un rôle à jouer dans la gestion des ZMEL.

Point de vigilance: la rentabilité économique d'une ZMEL est faible ou nulle.

~~ Comment va la mer ? ~~

MÉLISSA BOCALY,
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE



L'ODE contrôle l'état des eaux littorales à partir de paramètres biologiques, physico-chimiques et chimiques. Il surveille les récifs coralliens, les herbiers et les micropolluants dans les huîtres de palétuviers sur certains sites. Il assure aussi un suivi renforcé de la baie de Fort-de-France. Au total, ce sont 20 masses d'eau littorales qui sont concernées.

► ÉTAT DE SANTÉ ÉCOLOGIQUE (2019)

Si l'on tient compte de la chlordécone, aucune masse d'eau n'atteint le bon état puisqu'elle est présente tout autour de la Martinique. Si l'on exclut ce paramètre, il y a 5 masses d'eau en bon état, 8 en état moyen, 5 en état médiocre, et 2 en mauvais état. Les $\frac{3}{4}$ des eaux littorales de Martinique n'atteignent donc pas le bon état. Avec une dégradation lente et continue depuis plusieurs décennies, l'état de santé des récifs coralliens est alarmant. De plus, en 2022, on constate une accélération préoccupante de cette dégradation. Les herbiers et mangroves sont fortement impactés par les pressions humaines. Or, ils apportent une protection côtière très importante, des ressources pour la pêche, jouent un rôle de séquestration carbone fondamental et représentent un atout majeur pour la filière touristique. Ils contribuent chaque année à hauteur de 169 millions € à l'économie locale (l'équivalent du secteur agro-alimentaire).

► LES CAUSES

Cet état est le fait de pressions globales liées aux usages de l'homme. Il y a aussi des maladies coralliennes, les sargasses, l'acidification des eaux, les phénomènes cycloniques, et les espèces exotiques envahissantes. La résilience des écosystèmes dépend de la qualité des milieux aquatiques, or les pressions locales sur le milieu sont très importantes: un lien terre/mer très fort, des pluies régulières, les problèmes d'assainissement (collectif, non-collectif, industriel), l'érosion des sols et berges, le ruissellement des eaux pluviales, les émissions agricoles, la pêche des poissons coralliens, le nautisme (eaux grises et noires, carénage sauvage) et le mouillage (jeté et remontée d'ancre, ragage).

Des documents cadres ont été élaborés afin d'orienter les actions à mettre en œuvre. Certains d'entre eux prennent en compte la question du mouillage: le Plan de gestion du PNMM, le SDAGE, le Document stratégique du Bassin des Antilles du CMUBA, la Stratégie de gestion du domaine public maritime naturel en Martinique, la Stratégie ODE milieu marin.

Dans la salle...

«Penser à des mouillages pour des bateaux de gros tonnage»

«Créer des dispositifs pour aider les plaisanciers à aménager des cuves dans leurs embarcations»

«Instaurer un contrôle technique pour les bateaux»

~~ Le cadre réglementaire ~~

NICOLAS LE BIANIC,
DIRECTEUR DE LA MER, MARTINIQUE



L'État est le garant des libertés fondamentales qui s'exercent aussi en mer: le droit de vivre dans un environnement sain, d'aller et venir, d'entreprendre, et de vivre du fruit de son travail. Le pouvoir réglementaire en mer relève principalement de l'État, hors le cas de la bande des 300 mètres sur laquelle le maire exerce un pouvoir de police spécial vis-à-vis de la baignade et des pratiques nautiques légères. On ne peut interdire l'accès des navires, mais l'État interdit le mouillage dans les trous à cyclone et régule celui des navires de plus de 50 mètres. Il est possible de réglementer davantage, tant que les libertés fondamentales sont respectées, que l'on évite l'effet report (des bateaux font du mouillage sauvage sur une commune voisine pour ne pas payer leur place dans la ZMO de leur commune), et que l'équité est préservée entre tous les citoyens. Des règlements de police accompagnent la création de toute ZMO et en fixent les règles d'usage. L'État définit des orientations, des méthodes de travail et des outils.

► L'ACTION DE POLICE EN MER

Les moyens de l'État sont avant tout mobilisés sur la lutte contre les trafics, la pêche illégale, et la sauvegarde de la vie humaine. L'État a défini des priorités dans un plan 2021-2023 qui prévoit le contrôle de l'application des règles. Ainsi, une brigade nautique vient de s'installer dans la Marina du Marin. L'État intervient en cas

d'atteinte manifeste à l'intégrité du domaine public maritime (polluants, carénages sauvages, enlèvement d'épaves). Enfin, il a un rôle d'information sur les règles nautiques. Le PNMM dispose aujourd'hui de moyens humains pour renforcer l'action de police en mer. La Direction de la Mer a commissionné 15 policiers municipaux dans 6 communes. Elle peut en commissionner davantage, et les soutenir par des actions de formation et d'animation du réseau.

L'État accompagne les communes avec deux outils principaux: les plans de balisage pour gérer les usages dans la bande des 300 mètres (aujourd'hui, seul $\frac{1}{4}$ des communes littorales de Martinique en a créé un), et les ZMO.

► RÉUSSIR UNE ZONE DE MOUILLAGE

La construction d'une ZMO doit être le fruit d'une concertation avec l'ensemble des usagers, en amont dans le cadre d'une Commission nautique locale, et en usage avec un Conseil de mouillage. La ZMO doit respecter les objectifs environnementaux. Il convient aussi de faire des choix techniques robustes et sûrs, des choix de gestion proportionnés entre le coût du mouillage et celui du service.

► ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT

L'État accompagne les porteurs de projet dans la phase d'étude, sur les procédures administratives et le financement. Il prévoit des moyens importants pour le développement des mouillages écologiques dans le cadre du Plan Tourisme France 2030 avec une enveloppe de 30 millions € dont 8 millions pour l'Outre-mer, à utiliser entre 2022 et 2024. Cette aide est aussi un levier pour mobiliser les fonds européens.

Il est important de miser sur l'intelligence locale pour décliner un modèle adapté aux réalités martiniquaises.

~~ L'accompagnement des porteurs de projets ~~

LOÏC MANGEOT,
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE



L'État, les collectivités, l'OFB et l'ODE peuvent soutenir des projets de mouillage. Outre ses missions de connaissance, de suivi des milieux et d'information, l'ODE est aussi chargé de l'appui technique, de la formation des maîtres d'ouvrage, et du financement de projets. À ce titre, il peut, dans certains cas, financer la main d'œuvre liée au projet ainsi que des études et des prestations de service, et des équipements et travaux.

Ces financements sont accessibles sur demande, dans le cadre de conventions de partenariat ou d'objectifs, et d'appels à projet. Après étude des dossiers, les projets sélectionnés sont mis en œuvre en lien avec l'ODE, et les subventions sont versées après contrôle de réalisation. L'accompagnement concerne toutes les étapes de l'élaboration à la réalisation du projet: appui technique et réglementaire, études en amont, assistance à maîtrise d'ouvrage, liens avec les partenaires techniques, financiers et services de l'État, évaluation des coûts et amortissement, sensibilisation des futurs usagers et approche socio-économique.

► CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'objectif principal de l'ODE est la réduction des dégradations des milieux liées au mouillage forain. Mais des bénéfices complémentaires peuvent y être associés: régulation de la fréquentation, contrôle des navires, sanctuarisation de certains sites, apport de services (déchets, eaux grises et noires)...

Sont éligibles les études préalables de plans de gestion, de mouillage et de balisage, les travaux et équipements de mouillage, les schémas de gestion des effluents et déchets.

Les porteurs éligibles sont les collectivités et les établissements publics, les associations gestionnaires d'espace, les structures et filières professionnelles organisées.

Les taux d'aide sont de 50% pour les études et fonctionnement, et de 30% pour les investissements, avec des bonifications possibles.

Dans la salle...

« Des actions de formation et de sensibilisation des plaisanciers »

« Associer mouillages écologiques et structures de récifs artificiels pour restaurer l'environnement à l'endroit des mouillages »

~~ La stratégie de mouillage en Méditerranée ~~

FRÉDÉRIC VILLERS,
CHARGÉ DE MISSION DÉLÉGATION DE
FAÇADE MÉDITERRANÉE

► LE CONTEXTE

La Méditerranée est soumise à de fortes contraintes: des fonds marins riches et vulnérables, une plaisance importante (plus de 200 000 navires immatriculés en Méditerranée française), le développement de la grande plaisance, un manque de places dans les ports, et un habitat (herbier de Posidonie) unique, fragile et précieux, dont des hectares étaient détruits chaque année.

► UNE STRATÉGIE PARTENARIALE

Face au constat de l'alarmante dégradation des milieux, les autorités maritimes ont créé, en 2010, un groupe de travail réunissant les services de l'État et les agences (OBF, AERMAC...). Après consultation des socio-professionnels, associations et collectivités, ils ont mis en place une stratégie partenariale de gestion du mouillage. Ils ont défini des enjeux environnementaux et sociaux et ont élaboré une vision du territoire avec des lignes directrices et une grille d'aide à la décision.

► ACCOMPAGNER LES PORTEURS

Après concertation, une typologie a été établie avec des sites prioritaires d'action, à aménager ou à réglementer. Des outils ont été créés afin de faciliter l'action des porteurs de projets: des guides de mise en place de ZMEL, des fiches sur l'équilibre financier d'une ZMO, des cahiers des charges techniques types pour les collectivités. Enfin, la mutualisation des financements a permis de financer jusqu'à 80% de l'investissement sur les projets les plus importants.

► APPEL À PROJETS MULTIPARTENARIAL

Un premier appel à projet multipartenarial a permis de retenir une dizaine de dossiers pour un total de 500 à 1000 bouées. Plus de 2 millions € ont été investis dans les études préliminaires, et les ZMEL devraient voir le jour d'ici 2024. Point de vigilance: la stratégie et les financements ne suffisent pas, l'accompagnement sur les procédures administratives est indispensable.

► UN VOLET RÉGLEMENTAIRE

Le mouillage est une combinaison entre réglementation, équipement et sensibilisation. Des arrêtés réglementent le mouillage de la grande plaisance et n'ont pas affecté la saison du yachting, contrairement aux craintes des socio-professionnels. En ce qui concerne la petite plaisance, certaines zones sont interdites au mouillage ou aux engins motorisés.

En conclusion, pour avancer et réussir, il a fallu une volonté politique forte, une vision commune et la mise en place d'une gouvernance appropriée.

Dans la salle...

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

« Créer des espaces dédiés à des excursions calmes et tournées vers la biodiversité »

~~ La parole aux élus ~~

CHRISTIAN RAPHA, MAIRE DE SAINT-PIERRE

"Saint-Pierre souffre depuis des années de tous les inconvénients du mouillage sauvage sans en tirer profit. C'est un mouillage de transit, les plaisanciers s'arrêtent mais ne restent pas longtemps car il n'y a ni organisation ni services." Avec 60 à 170 bateaux par jour dans la rade, cette situation menace l'écosystème et le patrimoine archéologique sous-marin pierrotins. Elle pose des problèmes de sécurité et de cohabitation, des risques de collision avec les navettes maritimes et les bateaux de croisière. *"Le pire serait de ne rien faire."*

Depuis 2017, CAP Nord porte un projet de ZMEL

de 206 postes de mouillage entre Le Carbet et Saint-Pierre, dont 130 bouées à Saint-Pierre pour des bateaux de 14 à 18 mètres. Une capitainerie serait installée en 2023, avec collecte de déchets, douche et approvisionnement en carburant. La Ville a commencé à former sa police municipale et elle a sollicité des aides pour l'achat d'un bateau adapté.

"C'est un enjeu environnemental et économique fondamental, d'autant plus que cette zone possède des fonds sous-marins parmi les plus beaux de France."

ARNAUD RENÉ-CORAIL, MAIRE DES TROIS-ÎLETS



"Trois-Îlets possède son plan de balisage, nous avons fait une étude pour la mise en place d'une ZMO, maintenant est venu le temps de la mise en œuvre". Elle concerne l'Anse à l'Âne, l'Anse Mitan et le golf. Très touristique, la commune est

aujourd'hui soumise à une très forte pression. Arnaud René-Corail rappelle que dès 1989, la Ville avait demandé à l'État de lui rétrocéder la gestion de sa Marina. *"Nous l'avons enfin obtenue, pour 35 ans. En tant que maire, ma volonté est d'aller vers une délégation de service public pour la gestion de la Marina et de la ZMO car c'est une activité économique qui doit s'autofinancer. Ne pouvant empêcher l'entrée des bateaux, il faut la gérer et en tirer profit pour l'activité économique de la commune."*

Le maire des Trois-Îlets souhaite pouvoir gérer l'espace marin îlien au-delà des 300 mètres afin d'assurer une meilleure régulation et éviter le mouillage sauvage.

Dans la salle...

« Organiser le mouillage mais sans oublier la pratique de la yole, activité patrimoniale et économique »

JOCELYN MÉLINARD, REPRÉSENTANT DU MAIRE DES ANSES D'ARLET

La commune a été la première à créer une ZMO, au départ mal accueillie par les plaisanciers, et avec laquelle elle continue de rencontrer des difficultés. *"Elle a été mise en place à titre expérimental et il est important que ce dispositif soit dupliqué sur tout le littoral martiniquais."* La plaisance est une source importante de développement économique et il convient de l'organiser.

Avec leurs 18 km de littoral, les Anses d'Arlet jouissent d'une forte attractivité : 2ème village

préféré des Français, une biodiversité riche, des tortues et cétacés, l'absence de sargasses et de nombreuses activités nautiques. Les conflits d'usage ont poussé la ville à mettre en place son plan de balisage en 2015. Il comprend des ZIEM, des zones interdites au mouillage et des chenaux traversiers. Il existe aussi une ZMEL gérée par l'Espace Sud. *"La Ville souhaite mettre en place une brigade nautique au sein de sa police municipale qui exerce aujourd'hui son pouvoir de police avec l'appui de l'équipe du Parc marin."*

~~ La parole aux usagers de la mer ~~

JEAN-MICHEL COTREBIL, COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS



"J'ai noté des problèmes de cohabitation et beaucoup de tensions entre les pêcheurs et les plaisanciers. Dans une zone de mouillage il y a un bureau des pêcheurs, il faut vraiment travailler avec la profession. L'économie locale a besoin des pêcheurs." Monsieur Cotrebil souhaite davantage de concertation avec les pêcheurs et que le Comité des pêches soit plus souvent sollicité sur les projets.

"Nous ne voulons pas de réserve naturelle nationale. Nous ne voulons pas de zone de mouillage dans la Baie du Trésor."

PIERRE WALTER VARKALA, ASSOCIATION DES EXCURSIONNISTES

Les excursionnistes de whale watching manquent de mouillage pour leurs activités. Dans le cadre de l'appel à projet de l'ODE et du PNMM, la profession espère une vingtaine de mouillages entre les Trois-Îlets et le Carbet. Sans le dispositif de l'appel à projet, les excursionnistes n'auraient pas pu assurer les

coûts d'installation, d'entretien et d'AOT. Le montant des redevances payables à l'État (450 €/an/mouillage, négocié à 250 €) leur paraît injuste eu égard au fait que ces équipements sont à usage public et non exclusif, et qu'ils sont bénéfiques au milieu et à tous les corps de métier.

**GUY ALEX RÉMY-ZÉPHIR,
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
DU CARBET**

L'association des plaisanciers du Carbet est en bons termes avec les professionnels de la pêche. Ils ont mis en œuvre, ensemble, des réserves et autres actions. L'association est favorable à la

**WALTER WARGNIER,
REPRÉSENTANT DES STRUCTURES
DE PLONGÉE SOUS-MARINE**



Pour résoudre les conflits d'usage, les professionnels de la plongée ont relancé, avec le PNMM, une commission paritaire pêche/plongée. Ils sont favorables à une meilleure régulation de l'espace marin comme cela se fait à Sainte-Lucie.

mise en place de ZMO dans l'optique de protéger les fonds dans cette urgence qui s'impose à tous. Le fait de payer une redevance leur paraît normal, tant que les infrastructures sont de qualité.

Aujourd'hui, les professionnels travaillent sur un important projet de mouillage au Diamant, initié par le PNMM. Mais ils regrettent que le temps des mises en place soit si long et que lorsqu'un projet de ZMO éclot, il est déjà insuffisant eu égard aux besoins qui augmentent sans cesse. Ils demandent la régulation du nombre de professionnels de la plongée, trop nombreux aujourd'hui.

Les structures de plongée sont prêtes à accompagner la mise en place de ZMO en faisant de la veille notamment sur les fonds marins, mais elles ne peuvent pas prendre en charge l'aspect réglementaire et financier de l'organisation des mouillages.

Dans la salle...

« S'organiser entre usagers, définir notre propre cahier des charges »

« Privatiser les zones de mouillage en subdivisions afin qu'elles soient gérées par des privés au même titre qu'un AirBnB »

**~~ Parole aux gestionnaires
de mouillage de la Caraïbe ~~**

**AXEL VILLARD-MAUREL,
CACEM**



usages, pratiques et projets, l'état des biocénoses, et les services à développer sur les ZMO. Après concertation, un plan d'implantation sera défini. Puis il s'agira d'accompagner les communes sur la réalisation de plans de balisage, de définir un règlement de police commun, et de réfléchir au mode de gouvernance, gestion et exploitation des futures ZMEL. Ces études sont réalisées dans le cadre d'un Comité technique qui réunit l'ODE, le PNMM, la Direction de la Mer, les communes, les EPCI, les pêcheurs et les plaisanciers.

La deuxième phase concerne l'accompagnement des porteurs jusqu'à la maîtrise d'œuvre complète et la réception des travaux.

La troisième est la mise en réseau des ZMEL afin d'homogénéiser leur fonctionnement, augmenter le niveau de services aux usagers et améliorer les retombées économiques.

**CYNTHIA RÉGIS,
CAP NORD**

CAP Nord porte un projet de ZMO sur Saint-Pierre et le Carbet. Pour des raisons techniques (profondeur marine), il n'est pas prévu de développer d'autres zones sur la côte caraïbe. À la suite d'une demande des communes de Trinité et du Robert, une étude de faisabilité est

**MYRIAM MACENO,
ESPACE SUD**

L'Espace Sud a réalisé, en 2013, la première ZMO écologique de Martinique aux Anses d'Arlet. Projet pilote, elle se compose de 161 dispositifs.

► ASPECTS POSITIFS

En limitant les dégradations, la ZMO a permis la reconstitution des herbiers, la densification des massifs coralliens, la sédentarisation des tortues, l'amélioration de la qualité des eaux. Elle est un espace de reproduction de la ressource marine. La ZMO génère de l'activité économique en favorisant le développement d'entreprises et d'activités nautiques (restauration, location, plongée, loisirs, excursions). Elle a permis la mise en place de services (sanisette, bacs à déchets, vente d'eau) et la création d'une capitainerie.

en cours. Une grande concertation a débuté ainsi qu'une démarche de co-construction avec les professionnels. Sur ce type de projet, l'enjeu reste la concertation, la pédagogie et l'information, y compris en phase d'exploitation.

► FREINS ET LIMITES

La difficulté majeure est l'absence de pouvoir de police, faisant de la ZMO une zone de non-droit. La CAESM s'est heurtée à la réticence au changement, et observe des atteintes régulières à l'environnement, et même le sabotage des infrastructures.

En conclusion, pour réussir une ZMO, il est indispensable d'être doté d'un pouvoir de police, de renforcer les dispositions réglementaires, d'instaurer des quotas pour le partage des espaces, et d'accentuer la communication pour en faciliter l'appropriation.

XAVIER DELLOUE,
PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE



En 2017, l'État, l'ONF, le Parc national et le Conservatoire du littoral ont réuni les acteurs (plaisanciers, professionnels, collectivités, services de l'État) pour travailler sur une carte des vocations des sites accueillant du public le

CHRISTOPHER ALEXANDER,
SAINT-LUCIA AIR AND SEA PORTS AUTHORITY

L'entrée dans les eaux sainte-lucienennes est soumise à un certain nombre de règles. Tout navire doit avoir une autorisation des douanes et de l'immigration (clearance) avant que les passagers puissent mettre pied à terre, et le nombre exact de personnes à bord doit être donné. Il existe des restrictions sur certains produits, et des exigences en matière d'hygiène et de santé. Le capitaine doit s'acquitter d'une

week-end. L'objectif du projet n'était pas de créer des mouillages de stationnement permanent, mais de proposer un stationnement pour la journée.

Ils ont défini des sites à équiper, des sites de détente et découverte beaucoup moins équipés, et des sites naturels dédiés à l'observation naturaliste sans équipement. La concertation a conduit à un projet de ZMO porté par le Parc et 142 mouillages ont été posés en 2021.

En complément, et pour améliorer la connaissance sur les sites, ils ont adopté l'outil Nav&Co, une application qui donne en temps réel l'information sur les zones protégées, les réglementations particulières ainsi que des conseils.

taxe de 15\$ caraïbéen par passager, et d'une redevance qui varie en fonction de la taille du bateau.

Un document avec la liste des sites d'ancrage est remis à chaque bateau. Pour protéger les récifs coralliens, il est interdit de jeter l'ancre n'importe où. Le contrevenant s'expose à des sanctions notamment financières.

SIMON JEAN-JOSEPH,
SOCIÉTÉ ANTILLAISE D'EXPLOITATION DES
PORTS DE PLAISANCE



Le projet de ZMO sur Le Marin et Sainte-Anne a été porté par l'État afin de résoudre les problèmes environnementaux et de sécurité liés à la pression importante de la plaisance et du mouillage forain dans les trous à cyclone.

~~ Synthèse, propositions ~~

MICHÉLA ADIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE



Les mots clés qui ont émaillé ce séminaire sont: concertation, responsabilité, initiatives, vision globale, opportunité, organisation, acceptation, connaissance, pression, accompagner, alarmant, méthodologie, temps, économie.

► PLUSIEURS PROPOSITIONS ONT ÉMERGÉ ET SERONT TRANSMISES AUX ÉLUS:

- Associer les mouillages écologiques à des récifs coralliens artificiels
- Prévoir une politique de formation pour les acteurs et la jeunesse
- Mettre en place une police intercommunale de l'environnement marin
- Commissionner les polices de l'environnement des EPCI
- Trouver des financements optimisés et coordonnés
- Des usagers qui s'auto-organisent et émettent des propositions
- Privatiser les zones de mouillage en subdivisions avec des AOT, à la façon des AirBnB
- Rendre la redevance domaniale plus attractive
- Établir un schéma global d'aménagement des ZMO à l'échelle du territoire
- Renforcer le pouvoir de police
- Mettre à jour les cartes maritimes nationales

La ZMO a été mise en service en juin 2021. Le projet comptait 165 corps morts, 98 ont déjà été mis en place dont 20% éco-conçus, favorisant la reproduction des espèces. Il a d'abord fallu dépolluer le site avec une équipe de plongeurs et un drone sous-marin.

La ZMO propose des coffres, une barge multi-services (déchets, eaux grises et noires, eau potable, kit dépollution, équipement de sécurité), des sanitaires, le Wifi, le courrier, et une surveillance à flot y compris la nuit. Un Conseil de mouillage veille au site et à l'évolution de l'état du milieu.

Aujourd'hui, le bilan est positif. Les retombées financières sont notables, et l'on observe une évolution significative de l'état du milieu, de la qualité de l'eau et du nombre de poissons dans la baie.

AUDE BRADOR,
DIRECTRICE DÉLÉGUÉE PARC NATUREL
MARIN DE MARTINIQUE (PNMM)



Le PNMM est une aire marine protégée et un outil au service du territoire. Il couvre les 47 000 km² de ZEE de la Martinique. La gouvernance souhaitée par l'État permet que les acteurs locaux soient majoritaires dans le conseil de gestion. Le PNMM permet une gestion décentralisée, participative et particulière du plan d'eau.

► PLUSIEURS PISTES DE RÉFLEXION ONT ÉTÉ RETENUES :

- Fournir des outils de cartographie des activités, usages et biocénoses marines aux porteurs de projet

- Mettre en œuvre une formation sur le droit maritime (police en mer, mouillage forain...)
- Accompagner les mairies dans l'élaboration de leurs plans de balisage
- Prendre en compte leur volonté politique de développer ou non des équipements de mouillage
- Définir une grille d'aide à la décision pour un développement cohérent
- Deux instances de concertation: la Commission nautique et le Conseil de gestion du PNMM
- Viser le changement de comportement (de janvier à août 2022: 120 contrôles et 80 rappels à la loi par la police des mouillages)

Le PNMM réaffirme sa volonté de doter l'espace protégé d'une stratégie de gestion du mouillage et de renforcer la présence en mer pour un plus grand respect des habitats marins. Le conseil de gestion a pris la décision de conditionner les activités économiques et sociales au niveau des exigences environnementales actuelles.. La coordination entre les différents acteurs et la mutualisation des financements sont indispensables.

~~ Conclusion ~~

LUCIEN SALIBER
PRÉSIDENT OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE



Le nombre de participants à ce séminaire (plus de 200 en présentiel et plus de 100 à distance) montre que le sujet est une priorité majeure pour l'aménagement du territoire. Les échanges et partages d'expérience de Martinique et d'ailleurs ont permis d'enrichir la réflexion et le débat sur la question du mouillage.

“Maintenant, il nous appartient, à nous les décideurs locaux, de valoriser ces travaux et de les intégrer aux contributions du diagnostic territorial en cours d'élaboration dans le cadre du Congrès des élus. Ces travaux nous permettront de dégager une stratégie d'action pour l'organisation des mouillages.”

L'objectif à atteindre est donc de mettre en place une organisation optimale qui permette à la fois le développement d'une économie bleue, la préservation du littoral, la cohabitation pacifique, et le bien-être des Martiniquais.



~~ Quelques définitions et glossaire ~~

- **NAUTISME:** ensemble des activités sportives pratiquées sur l'eau, en particulier la navigation de plaisance.
- **PLAISANCE:** navigation pratiquée dans un cadre sportif ou de loisir.
- **MOUILLAGE:** terme de marine qui désigne à la fois le lieu, l'action et le matériel utilisé pour sécuriser et immobiliser un navire.
- **MOUILLAGE FORAIN:** lorsqu'il est effectué avec le matériel qui se trouve à bord (dans la mesure où l'ancre est remontée à chaque mouvement du navire).
- **RAGAGE:** frottement de la ligne de mouillage sur les fonds marins impactant significativement les habitats.
- **EAUX GRISES:** eaux usées issues des eaux de lavage (douche, vaisselle, lessive, nettoyage du pont, ...).
- **EAUX NOIRES:** eaux usées produites par l'utilisation des toilettes du bateau.

- **AOT:** Autorisation d'Occupation Temporaire
- **ZMEL:** Zone de Mouillage à Équipement Léger
- **ZEE:** Zone Economique Exclusive
- **ZIEM:** Zone Interdite aux Engins Motorisés
- **ZMO:** Zone de Mouillage Organisée
- **SDAGE:** Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **CMUBA:** Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles
- **PNMM:** Parc Naturel Marin de Martinique
- **CAESM:** Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique
- **OFB:** Office Français de la Biodiversité
- **ODE:** Office De l'Eau Martinique
- **AERMAC:** Aeronautical Message Switching System

~~ Liens Utiles et Pages réglementaires ~~

- **PROGRAMME DU SÉMINAIRE MOUILLAGE**



CARTES RÈGLEMENTAIRES DES USAGES DE LA MER EN MARTINIQUE



LE PLAN DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE - PNMM



- **DOCUMENT STRATÉGIQUE DU BASSIN MARITIME ANTILLES - CMUBA**



• LE SÉMINAIRE MOUILLAGE EN VIDÉO



PARTIE 1



PARTIE 2



Informations pratiques sur le mouillage:

Un navire est libre de s'ancre temporairement là où il est sécuritaire de le faire. Toutefois il est interdit de détruire, mutiler, et enlever 16 espèces de coraux en Martinique et en Guadeloupe (arrêté ministériel du 25 avril 2017). Il est également interdit de détruire des herbiers et de limiter les capacités des tortues marines à s'alimenter (arrêté ministériel du 14 octobre 2005).

Pour plus d'info sur les zones réglementées:

